

**Conseil du 20ème arrondissement de Paris  
Séance du lundi 29 mars 2021**

**Vœu relatif au projet Saint-Blaise Solidaire**

**Déposé par François-Marie DIDIER et les élus du groupe Changer Paris du 20<sup>ème</sup>**

Nous souhaiterions appeler l'attention de notre conseil d'arrondissement sur un projet de collecte et d'aide alimentaire dans le quartier de Saint-Blaise.

Considérant que le projet Saint-Blaise Solidaire est porté par une association du 20<sup>ème</sup> arrondissement, l'Association pour l'Unité et le Développement du Mali (AUDM).

Considérant que l'objectif de ce projet est de fournir à plus de 200 familles de l'arrondissement une aide alimentaire sous la forme de colis ou paniers alimentaires composés de produits de première nécessité et qui sont directement collectés, remplis et livrés par des bénévoles, notamment des jeunes du quartier.

Considérant le caractère essentiel de ce projet dans le contexte de crise sanitaire que nous traversons et qui permet de lutter contre la précarité alimentaire par un accompagnement au quotidien de ces familles.

Considérant que pour réaliser le projet Sain-Blaise Solidaire, l'association occupe un local au 70 rue Saint-Blaise appartenant à Paris Habitat depuis le 7 décembre 2020.

Considérant que le bail temporaire prendra fin le 6 avril prochain et que des visites de nouveaux locataires ont d'ores et déjà été organisées dans le local.

Considérant enfin que le projet Saint-Blaise Solidaire s'inscrit dans un projet plus large de distribution alimentaire, d'accompagnement des familles, de soutien scolaire et de projet humanitaire pour lequel une demande de subvention de 20 000€ a été déposée sur le site Paris Asso, en octobre 2020.

**Sur proposition de François-Marie DIDIER et des élus du Groupe Changer Paris du 20<sup>ème</sup>**

**émet le vœu :**

**Que la Mairie du 20<sup>ème</sup> s'engage à apporter son soutien total au Projet Saint-Blaise Solidaire en permettant à l'association AUDM de demeurer dans le local occupé actuellement de façon pérenne et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès de Paris Habitat.**